



PRÉFET
DE LA VENDÉE

FORMULAIRE D'ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

(Art R414-23 code de l'environnement)



Par qui ?

Ce formulaire est à remplir par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 11 : « où trouver l'information sur Natura 2000 ? »). Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu. Il est à remettre avec votre déclaration.

Ce formulaire fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence.

Pourquoi ?

Ce formulaire permet de répondre à la question préalable suivante : **mon projet est-il susceptible d'avoir une incidences sur les objectifs de conservation d'un site Natura 2000 ?**

Il peut notamment être utilisé par les porteurs de petits projets qui pressentent que leur projet n'aura pas d'incidence sur un site Natura 2000.

Le formulaire permet, par une analyse succincte du projet et des enjeux, de vérifier l'absence de toute incidence sur un site Natura 2000. **Attention** : si tel n'est pas le cas et qu'une incidence non négligeable est possible, une évaluation des incidences plus poussée doit être conduite.

Pour qui ?

Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.

Un guide méthodologique « Evaluation des Incidences Natura 2000 » est à votre disposition sur le site internet de la Préfecture de Vendée :

<http://www.vendee.gouv.fr/documents-supports-a793.html>

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : Les Sables d'Olonne Agglomération.....

Commune et département : Les Sables d'Olonne - Vendée.....

Adresse : 3 avenue Carnot BP 80391 - 85108 Les Sables d'Olonne.....

Téléphone : 02.51.23.84.40..... Fax : 02.51.32.02.87.....

Email : info@isoagglo.fr.....

Nom du projet : Projet de réalisation d'un espace cyclable en site propre le long de la RD87 entre l'Île d'Olonne et Olonne-sur-Mer

PREAMBULE

Mon projet doit-il faire l'objet d'une évaluation d'incidences sur un ou plusieurs site(s) Natura 2000 ?

Avant de démarrer un projet ou un programme de travaux, d'ouvrages, de manifestations ou d'aménagements, le maître d'ouvrage (ou le pétitionnaire) doit se poser la question de savoir si **le projet est susceptible d'avoir un effet significatif sur les milieux naturels, les espèces et les habitats d'intérêts communautaires présents dans un ou plusieurs sites Natura 2000 au regard des objectifs de conservation.**

Le décret n° 2010-365 du 9 avril 2010 met en oeuvre le dispositif réglementaire consistant en l'élaboration de listes : liste nationale, liste de la Préfecture Maritime Atlantique et 2 listes locales ; et précisant les différents programmes et projets devant être soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000. Vous trouvez une synthèse de ces listes en annexe 1 du présent formulaire.

- Mon projet ne relève d'aucune de ces listes, l'évaluation est terminée
- Mon projet relève d'une de ces listes, vous devez continuer l'évaluation :
- Liste nationale : item n° 29 et 35 (Liste locale n°2).....
 - Liste nationale : item n°
 - Liste nationale : item n°
 - Liste nationale : item n°

ETAPE 1

Mon projet et NATURA 2000

1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Joindre si nécessaire une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemples : canalisation d'eau, création d'un pont, manifestation sportive ou culturelle (à préciser : piétons, VTT...), mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, etc.)

Création d'un espace cyclable sur une longueur de 2,44 km, avec seulement 30 mètres de création pure, le reste étant sur des chemins pré-existants en site propre.....

b. Localisation et cartographie

Joindre une carte de localisation précise du projet, de la manifestation ou de l'intervention (emprises temporaires, chantier, accès et définitives) sur une photocopie de carte IGN au 1/25000e et un plan descriptif du projet plan de masse, plan cadastral, etc.).

Le projet est situé : Marais des Loirs (majorité)

Nom de la (des) commune(s) : Olonne-sur-Mer/Ile d'Olonne.

N° Département 85.....

Lieu-dit :

En site(s) Natura 2000

n° de site(s) : FR 5200656.....

n° de site(s) : FR 5212010.....

Hors site(s) Natura 2000 - À quelle distance ?

A 2,7 km.... (m ou km) du site n° de site(s) : (FR52 12015.)
A (m ou km) du site n° de site(s) : (FR52)

Lien internet : <https://www.geoportail.gouv.fr/>

c. Etendue du projet, de la manifestation ou de l'intervention

1 - Emprises au sol de l'implantation ou de la manifestation (si connue) : (m²) ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

temporaire (ex : phase chantier) :

> 100 m²

de 1 000 à < 10 000 m² (1 ha)

de 100 à < 1 000 m²

> 10 000 m² (> 1 ha)

permanente :

> 100 m²

de 1 000 à < 10 000 m² (1 ha)

de 100 à < 1 000 m²

> 10 000 m² (> 1 ha)

Surface totale :

> 100 m²

de 1 000 à < 10 000 m² (1 ha)

de 100 à < 1 000 m²

> 10 000 m² (> 1 ha)

2 – Longueur (si linéaire impacté) : 2 440..... (m.)

3 – Nombre de participants :

Nombre de spectateurs :

4 – Aménagement(s) connexe(s) :

Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseau divers, parking, zone de stockage, balisage de manifestations, etc.).

Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.

L'aménagement de la piste sera de deux natures: dans les zones urbaines, la piste sera... intégrée aux routes existantes par marquage au sol et installations de panneaux et dans... les zones naturelles, les chemins existants seront repris, sauf sur 30 mètres (création pure)

d. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

1 – Projet, manifestation :

diurne

nocturne

2 – Durée précise si connue : (jours, mois)

ou durée approximative en cochant la case correspondante :

> 1 mois

de 1 an à < 5 ans

1 mois à > 1 an

permanent

3 – Période ou date précise si connue : Mi-septembre à mi-décembre..... (de tel mois à tel mois)

> 1 mois

de 1 an à < 5 ans

1 mois à > 1 an

permanent

4 – Fréquence : unique chaque année chaque mois autre (préciser)

e. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase de préparation et/ou d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

Le projet n'engendrera pas de rejets particuliers. Les engins de chantier se cantonneront à l'emprise existante, sauf sur les 30 mètres de création en fin de piste, avec création..... d'une parcelle de franchissement au-dessus de l'étier. Base travaux et stockages hors Natura 2000. La piste sera constituée de graves (GNT 0/20 et 0/8 calcaire).....

f. Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût global du projet : Environ 500 000 euros..... (en TTC)
ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> < 5 000 € | <input type="checkbox"/> de 20 000 € à < 100 000 € |
| <input type="checkbox"/> de 5 000 à < 20 000 € | <input type="checkbox"/> > à 100 000 € |

2 Définition de la zone d'influence (concernée par le projet)

La zone d'influence est la zone pouvant être impactée par le projet et concernée par la nature du projet et par les milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur la carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

- Rejets dans le milieu aquatique
- Prélèvements d'eau
- Prélèvements d'autres ressources naturelles (à préciser : granulats, terres végétales ...)
- Pistes de chantier, circulation
- Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- Poussières, vibrations
- Pollutions possibles
- Déchets consécutifs à une manifestation (ex : signalétique, déchets plastique ...)
- Piétinements
- Bruits
- Autres incidences

Au regard de ces questions, expliquer la zone d'influence que vous avez déterminée :

La zone d'influence concerne les sentiers et chemins concernés ainsi que la voirie à proximité et un secteur élargi de +/- 20m de large correspondant à une bande potentiellement dérangée par le bruit, et la vision des engins lors des travaux.....

Conclusions ÉTAPE 1

Cette zone d'influence se superpose-t-elle en tout ou partie avec un périmètre d'un site NATURA 2000 ?

Non. Vous pouvez passer à la partie " Conclusions générales "

Oui. Il est nécessaire de compléter les parties suivantes

ÉTAPE 2 Incidence(s) potentielle(s) de mon projet

1- Etat des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

2 – 1 – 1 - USAGES des espaces terrestres ou marins :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

Prairie de pâturage / fauche

Culture (à préciser) :

Chasse

Pêche

Conchyliculture

Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre ...)

Sylviculture

Plage / Dune

Perturbations diverses (inondation, incendie ...)

Construite (ex : parking) : Voiries : route (RD87) ; sentiers.....

Non naturelle (ex : dépôt) :

Autre (préciser l'usage) : Marais salant.....

Commentaires :

Les voiries sont utilisées à des fins touristiques (vélos, randos), agricoles (accès aux parcelles de marais) et circulation routière et cycliste pour la partie de la RD87.

2 - 1 - 2 - MILIEUX NATURELS ET ESPECES présents sur la zone d'influence :

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction des documents à votre disposition (Documents d'objectifs, cartographie des habitats et des espèces...), et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

Définitions :

Le Document d'Objectifs (DOCOB) définit, pour chaque site Natura 2000, un état des lieux, des objectifs de gestion et les modalités de leur mise en œuvre. Il est établi par un opérateur en concertation avec les acteurs locaux réunis au sein d'un comité de pilotage (COPIL). Il est validé par le préfet.

Espèce d'intérêt communautaire (Définition juridique) :

Espèce en danger ou vulnérable ou rare ou endémique (c'est-à-dire propres à un territoire bien délimité ou à un habitat spécifique) énumérée : - soit à l'annexe II de la directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles doivent être désignées des Zones Spéciales de Conservation, - soit aux annexes IV ou V de la Directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles des mesures de protection doivent être mises en place sur l'ensemble du territoire.

Habitat naturel d'intérêt communautaire :

Un habitat naturel d'intérêt communautaire est un habitat naturel, terrestre ou aquatique, en danger ou ayant une aire de répartition réduite ou constituant un exemple remarquable de caractéristiques propres à une ou plusieurs des neuf régions bio géographiques et pour lequel doit être désignée une Zone Spéciale de Conservation.

Espèce ou habitat d'intérêt communautaire prioritaire :

Habitat ou espèce en danger de disparition sur le territoire européen des Etats membres. L'Union européenne porte une responsabilité particulière à leur conservation, compte tenu de la part de leur aire de répartition comprise en Europe (signalé par un * dans les annexes I et II de la Directive « Habitats, faune, flore »).

Etat de conservation :

Maintenir ou restaurer un état de conservation favorable pour les espèces et les habitats d'intérêt communautaire est l'objectif de la directive « Habitats, faune, flore ». L'état de conservation est défini en fonction de l'aire de répartition, de la surface occupée, des effectifs des espèces et du bon fonctionnement des habitats. L'état de conservation peut être favorable, pauvre ou mauvais.

Lien internet : <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/natura-2000-r259.html>

TABLEAU MILIEUX NATURELS :

TYPE DE MILIEUX NATURELS		Cocher si présent	En cas de présence d'habitats d'intérêts communautaires, les nommer et préciser s'ils sont prioritaires
Milieux ouverts ou semi-ouverts	Pelouse	<input type="checkbox"/>	
	Pelouse semi-boisée	<input type="checkbox"/>	
	Lande	<input type="checkbox"/>	
	Autre :		
Milieux forestiers	Forêt de résineux	<input type="checkbox"/>	
	Forêt de feuillus	<input type="checkbox"/>	
	Forêt mixte	<input type="checkbox"/>	
	Plantation	<input type="checkbox"/>	
	Autre :		
Milieux rocheux	Falaise	<input type="checkbox"/>	
	Affleurement rocheux	<input type="checkbox"/>	
	Grotte	<input type="checkbox"/>	
	Éboulis	<input type="checkbox"/>	
	Bloc	<input type="checkbox"/>	
	Autre :		

Zones humides	Fossé	<input checked="" type="checkbox"/>	Eriers
	Cours d'eau	<input type="checkbox"/>	
	Étang	<input type="checkbox"/>	
	Tourbière	<input type="checkbox"/>	
	Gravière	<input type="checkbox"/>	
	Prairie humide	<input checked="" type="checkbox"/>	Habitat d'intérêt communautaire : "Prés salés atlantiques" - 1330
Autre :	<input type="checkbox"/>		
Milieux littoraux et marins	Falaise et récif	<input type="checkbox"/>	
	Grotte	<input type="checkbox"/>	
	Herbier	<input type="checkbox"/>	
	Plage et banc de sable	<input type="checkbox"/>	
	Dune	<input type="checkbox"/>	
	Vasière	<input type="checkbox"/>	
	Lagune	<input checked="" type="checkbox"/>	Habitat d'intérêt communautaire et prioritaire : "Lagunes côtières" - 1150*
	Autre :	<input type="checkbox"/>	
Autre type de milieu	Tunnel	<input type="checkbox"/>	
	Autre : Fourrés.....	<input checked="" type="checkbox"/>	Fourrés à prunelliers, fourrés à tamaris, ronciers

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE :

GROUPE D'ESPECES	Nom de l'espèce d'intérêt communautaire	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Amphibiens, reptiles	Liste des espèces dans la note jointe	<input checked="" type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	
Crustacés		<input type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	
Insectes	Liste des espèces dans la note jointe	<input type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	
Mammifères marins	Liste des espèces dans la note jointe	<input type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	
Mammifères terrestres	Liste des espèces dans la note jointe	<input type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	

Oiseaux	Liste des espèces dans la note jointe	<input type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	
Plantes	Liste des espèces dans la note jointe	<input type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	
Poissons		<input type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

Photo 1 : Voir annexes : "Localisation des prises de vue" et "photo 1 14_05_21"

Photo 2 : Voir annexes : "Localisation des prises de vue" et "photo 2 14_05_21"

Photo 3 : Voir annexes : "Localisation des prises de vue" et "photo 3 14_05_21"

Photo 4 : Voir annexes : "Localisation des prises de vue" et "photo 4 16_07_21"

Photo 5 :

Photo 6 :

2- Incidences potentielles du projet

On pourra se référer au tableau de synthèse des incidences potentielles des différents types d'activités avec exemples (cf : guide méthodologique)

Exemples : retournement de prairie, manifestation, sentier de randonnée, construction, ...

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

Réversible

Irréversible

Le projet s'appuie sur sa quasi-totalité sur des sentiers / chemins existant. Le projet impacte deux habitats : un fourré à prunelliers (160 m²), qui sera recréé à proximité à surface équivalente. Le projet impactera 100 m² d'habitat de lagune côtière liée à un déplacement du pied de talus (remblais) afin de permettre la replantation de tamaris et ainsi éviter le dérangement des espèces du marais à long terme et ce directement (plantation de sujets d'1m50).
194 mètres linéaires de haies buissonnantes (tamaris commun) seront également impactées, avec replantation de 805 mètres linéaires de tamaris à proximité (voir note d'accompagnement jointe)
Ces impacts sur ces habitats seront non notables du fait d'une adaptation de la période de travaux, hors période de nidification et d'hivernage (mi-septembre à mi-décembre), ainsi que de la recréation de ces habitats (exceptée la lagune, mesure prise en concertation avec le conservatoire du littoral, gestionnaire du site où l'impact sur la lagune a lieu), qui apportera au contraire un gain de biodiversité.

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

- Réversible
 Irréversible

Le projet peut induire un dérangement des espèces lors de sa phase travaux, notamment des oiseaux ainsi que du campagnol amphibie, présent sur tout le marais. Ces travaux seront cependant réalisés en période moins sensible au sein du marais (de mi-septembre à mi-décembre et de début novembre à mi-décembre sur une section précise où le campagnol amphibie a été observée [donnée bibliographique]). A termes, cela induira des zones de quiétude au sein de secteurs sensibles en canalisant le passage des cyclistes, notamment le long de la Vertonne qui sera réservé aux piétons.

Perturbations possibles des espèces dans leur fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...) :

- Réversible
 Irréversible

Le projet peut induire un dérangement des espèces lors de sa phase travaux, notamment des oiseaux ainsi que du campagnol amphibie, présent sur tout le marais. Ces travaux seront cependant réalisés en période moins sensible au sein du marais (de mi-septembre à mi-décembre et de début novembre à mi-décembre sur une section précise où le campagnol amphibie a été observée [donnée bibliographique]). A termes, cela induira des zones de quiétude au sein de secteurs sensibles en canalisant le passage des cyclistes, notamment le long de la Vertonne qui sera réservé aux piétons.

Effets cumulés avec mes autres projets antérieurement déclarés :

- Réversible
 Irréversible

A préciser : Pas d'effets cumulés avec les pistes cyclables déjà existantes.....

.....
.....

Conclusions ÉTAPE 2

Le projet peut-il avoir des incidences probables sur le ou les sites Natura 2000 ?

- Non. Vous pouvez passer à la partie « Conclusions générales »
 Oui . Il est nécessaire de compléter la partie suivante

ETAPE 3 Mesures prises pour atténuer ou supprimer les incidences potentielles identifiées (dégradation, perturbation ...)

Il appartient au porteur du projet de proposer les mesures de correction ayant pour objectif d'atténuer ou supprimer les effets (ex : déplacement du projet d'activité, réduction de son envergure, utilisation de mesures alternatives ...).

- Exposé argumenté des mesures :

Voir note d'accompagnement jointe pour plus de précisions.

Mesure d'évitement :

- Piste cyclable créée en très grande partie sur des sentiers existants. Les seuls impacts sur habitats sont : 1) une friche (160 m²) est impacté afin d'éviter un nouvel impact sur le marais lié à la pose d'un garde corps du fait d'un virage jugé trop brusque ; 2) impact de 100 m² de lagune côtière afin de replanter du tamaris pour éviter un dérangement de la faune lié à la RD87 ;
- Evitement du passage le long du canal de la Vertonne, situé en zone sensible (projet initial)

Mesure de réduction :

- Période de travaux adaptée (mi-septembre à mi-décembre) et de début novembre à mi-décembre sur une section pour éviter l'impact sur le campagnol amphibie présent potentiellement, et réduire le dérangement.
- Recréation de la friche à proximité de celle impactée (au niveau du virage brusque évoqué).
- Création d'hibernacula (pierriers, tas de bois) avec placettes de thermorégulation pour les reptiles pour limiter l'impact potentiel sur ce groupe lors de la période de travaux.
- Plantation de haie de tamaris lié à l'impact de ces mêmes haies (194 ml d'impact) : 805 ml planté au total soit plus de 4 fois plus de haies qu'avant le projet. 130 des 805 ml de plantation seront des sujets d'1m50 directement plantés le long de la RD87.

Mesure d'accompagnement : le chemin le long de la Vertonne peut être fermé au public afin de re-crée une zone de quiétude ; gestion de la coupe des tamaris modifiée, celle actuelle étant trop intensive ; pas d'arrachage de souche profonde de tamaris pour éviter notamment la déstructuration du talus.

Conclusions générales

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet sur le (les) site(s) Natura 2000.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce serait détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000.
- Une espèce d'intérêt communautaire serait détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital.

Le projet est-il toujours susceptible d'avoir des incidences pendant ou après sa réalisation, ou pendant la durée de la validité du document de planification, sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces ?

NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration. et remis au service instructeur

OUI : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre (voir le guide méthodologique). Le projet ne pourra être autorisé que sous réserve de respecter des conditions particulières.

Un dossier plus poussé doit être réalisé par le maître d'ouvrage. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) :

Signature :

Le (date) :

Cachet

Nb : rappel des pièces à joindre :

- Tous projets :

- Descriptif du projet
- Carte de localisation précise du projet
- Copie d'une carte IGN au 1/25 000e délimitant la zone d'influence du projet
- Plan descriptif du projet (plan de masse, plan cadastral ...)

- Projets impactant un site Natura 2000 :

- Carte de localisation approximative des milieux et des espèces
- Photos du site (sous format numérique de préférence)

Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

- sur le site internet Portail Natura 2000 :

<http://www.natura2000.fr/>

- sur le site internet de la Préfecture de Vendée :

<http://www.vendee.gouv.fr/natura-2000-r184.html>

- sur le site internet de la DREAL des Pays de la Loire :

<http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/natura-2000-r259.html>

- sur le site internet du Muséum National d'Histoire Naturelle :

<https://www.mnhn.fr/>

- sur le site internet de l'Atelier Technique des Espaces Naturels :

<https://professionnels.afbiodiversite.fr/>

- sur le site internet du Conservatoire Botanique National de Brest :

<http://www.cbnbrest.fr/>

- sur le site internet du Forum des marais atlantiques :

<http://www.forum-zones-humides.org/>

- sur le site internet de l'Agence des Aires Marines Protégées :

<http://www.aires-marines.fr/>

- sur le site internet du Géoportail :

<https://www.geoportail.gouv.fr/>

- sur le site internet d'IFREMER :

<https://wwz.ifremer.fr/>

- sur le site internet d'information Publique Environnementale :

<https://www.toutsurlenvironnement.fr/>

Adresse où transmettre votre dossier :

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Vendée
Service Eau, Risques et Nature
19, rue Montesquieu – BP 60827
85021 La Roche-sur-Yon